



Mon fils accuse de viol par sa cousine

Par **nikita1022**, le **29/10/2009** à **22:48**

Bonjour,
mon fils a actuellement 26 ans et il pere d une petite fille de 5 ans
sa cousine actuellement agee de 21 ans l accuse de viol
mais le viol aurait ete commis lorsque mon fils avait 13 ans et elle 8 ans
dans un univers ou toute la famille etait presentee

suite a cet aveu j ai pris mon fils a part pour connaitre la verite
il a nie l accusation et m a dit qu il lui avait juste touche les fesses
que peu faire un garcon de 13 ans ? surtout qu a l epoque il s interesse plus
aux choses de sont ages.

malheureusement sa cousine persiste dans le viol et dit que son silence depuis toute ces
annees n etait que pour proteger la famille

ma question est que puis je faire pour connaitre la verite
savoir si un garcon de 13 ans peu violer un fillette de 8 ans

aider moi car depuis je ne vis plus

merci de me repondre

Par **yg94370**, le **26/11/2009** à **18:11**

madame bonjour,

nous sommes deux aujourd'hui à ne plus vivre. Mon fils est accusé de viol sur mineure dont il avait la garde. il est innocent et je détiens un document le prouvant. La petite ment (elle a 14 ans),mais j'ai peur que ce document soit interprété à double sens. Je ne crois plus à la justice qui cherche un coupable sous la dent. Je vous comprends, je cherche une association car il y a trop de plaintes dans ce domaine. Merci de me répondre, moi non plus je ne dors plus et j'ai très peur de la justice injuste.